



# keyword

**KEYWORD:** A word you might use to search for a Web site. For example, searching the Web for the keyword "Dictionary" or "Terms" might help you find this site.

# Rapport annuel du conseil d'administration

à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 16 mai 2000

relative aux comptes annuels consolidés, clôturés le 31 décembre 1999

Chers actionnaires,

Conformément à l'article 72 de l'Arrêté Royal du 6 mars 1990, nous avons l'honneur de faire rapport sur les activités de l'ensemble de nos entreprises consolidées, ainsi que sur notre gestion au courant de l'exercice précédent, clôturé le 31 décembre 1999.

## Commentaire sur les comptes annuels consolidés

Le projet de comptes annuels a été rédigé conformément à l'arrêté royal du 6 mars 1990 sur les comptes annuels consolidés des entreprises, ainsi qu'aux dispositions légales et administratives qui sont d'application pour l'entreprise.

L'exercice clôturé au 31 décembre 1999 est le deuxième exercice pour lequel des comptes annuels consolidés ont été établis au niveau de Roularta Media Group NV. Les chiffres comparatifs qui ont été repris pour l'exercice précédent sont ceux de la consolidation au 31.12.1998.

Le bilan, le compte de résultats, ainsi que leurs annexes vous donneront un aperçu général des activités de la société, ainsi que des résultats obtenus.

## Actif

Les investissements en immobilisations incorporelles concernent des investissements en software, en droits d'auteur cinématographiques et en scénarios.

L'accroissement en écarts de consolidation positives s'explique principalement par un écart de consolidation supplémentaire dû à l'acquisition d'une participation dans Uitgeverij De Cuyper NV et une participation supplémentaire dans Sportmagazine NV.

La plupart des investissements en immobilisations corporelles ont trait à la rénovation des bâtiments du Brussels Media Centre pour les rédactions, et de la construction d'un bâtiment industriel à Kuurne. Il y eut également des investissements dans les activités prémédia, l'imprimerie, la télévision et les nouveaux

médias.

Les moyens disponibles et les placements ont été utilisés pour réaliser les investissements en immobilisations corporelles et financières.

## Passif

Le capital consolidé comporte uniquement le capital de Roularta Media Group NV à hauteur de 4.479 millions de BEF.

Le capital n'a pas été modifié par rapport au bilan consolidé au 31.12.1998.

Les dettes au 31.12.1999 sont passés de 5,923 à 6,558 milliards de BEF, soit une augmentation de 10,7 %, ce qui correspond environ à l'augmentation du coût des ventes et prestations.

## Compte de résultats

L'évolution du chiffre d'affaires consolidé :

| En millions de BEF             | 1999          | 1998          |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Publicité toutes-boîtes        | 3.899         | 3.307         |
| Publicité journaux             | 196           | 180           |
| Publicité magazines            | 3.256         | 2.964         |
| Publicité TV régionales        | 716           | 697           |
| Publicité VMM                  | 3.165         | 2.984         |
| Abonnements et vente au numéro | 1.847         | 1.776         |
| Impression pour tiers          | 1.619         | 1.705         |
| Livres                         | 250           | 284           |
| Divers                         | 625           | 448           |
| <b>TOTAAL</b>                  | <b>15.573</b> | <b>14.345</b> |

L'augmentation des ventes et prestations s'explique surtout par l'augmentation des revenus publicitaires, des abonnements et de la vente au numéro. Toutefois, la consommation de matières premières, des services et biens divers ont connu une augmentation plus importante. La baisse du résultat financier s'explique principalement par la conversion d'un prêt redevable d'intérêts en capital. Le résultat exceptionnel est influencé d'une part par les pertes relatives à la cessation des activités de Roularta France en France et de la liquidation des sociétés RAR et Central Station, qui s'élèvent à 29,4 millions de BEF, et au remboursement de l'aide Maribel à hauteur de 23,7 millions de BEF, d'autre part.

#### **L'année 2000**

Le passage à l'an 2000 s'est parfaitement déroulé. Il n'y eut que quelques petits accrocs, aisément résolus.

#### **Evolutions attendues**

Le Conseil d'Administration prévoit que les activités continueront à se développer, du fait des nouvelles initiatives suivantes, entre autres : le lancement de 'Focus Knack, Spijs & Drank, Sport Magazine et Metro'. D'autres nouvelles activités consistent dans le démarrage de l'émetteur d'actualités économiques Kanaal Z, en langue

française, l'élargissement du réseau de radios régionales Top Radio, le développement des activités internet.

#### **Evénements importants après la clôture de l'exercice**

Depuis la clôture de l'exercice en date du 31 décembre 1999, la société a repris le goodwill, comprenant le titre aussi, de Het Wekelijks Nieuws, ses lecteurs venant rejoindre ainsi l'audience du groupe. La possibilité est ainsi donnée d'augmenter les tarifs publicitaires, en fonction du tirage plus important. L'impression de ce tirage supplémentaire ne représente qu'un coût variable additionnel en matières premières et en salaires.

#### **Informations relatives aux circonstances qui pourraient influencer de façon notable l'évolution de la société**

Nous ne prévoyons pas de circonstances, dignes d'être mentionnées, qui pourraient influencer de façon importante l'évolution de la société.

Fait à Roeselare, le 17 mars 2000

Le Conseil d'Administration

# Rapport annuel du conseil d'administration

à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 16 mai 2000

relative aux comptes annuels clôturés le 31 décembre 1999.

Chers actionnaires,

Conformément à l'article 77 des Lois Coordonnées sur les Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les activités et la gestion de notre société pendant l'exercice précédent, clôturé le 31 décembre 1999.

## Commentaire sur les comptes annuels

Le projet de comptes annuels a été rédigé conformément à la loi du 17 juillet 1975 sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, ainsi qu'aux arrêtés d'exécution y relatifs, et conformément aux dispositions légales et administratives qui sont d'application pour l'entreprise.

Les règles d'évaluation n'ont pas subi de modification quant à leur contenu, par rapport à l'exercice précédent.

Les activités principales de la société anonyme Roularta Media Group s'exercent dans trois domaines distincts :

- les médias imprimés,
- les médias audiovisuels,
- les autres activités.

Le bilan et le compte de résultats et leurs annexes vous donneront un aperçu général des activités de notre société, ainsi que des résultats obtenus.

D'importants investissements ont été consentis au cours de cet exercice. Les investissements en immobilisations incorporelles concernent l'achat d'une série de programmes informatiques dans le cadre du passage vers l'an 2000, ainsi que d'un ensemble de programmes pour le suivi de la production. Les principaux investissements en immobilisations corporelles ont trait à la rénovation et l'aménagement des bâtiments du Brussels Media Centre pour nos rédactions. Pour les magazines, on a également installé le Computer to Plate. Quant à l'investissement dans les immobilisations financières, il s'agit principalement de l'octroi de prêts aux sociétés filiales, afin de leur permettre de réaliser les investissements prévus.

Les créances commerciales n'ont augmenté que de 5,02 % et ne reflètent que partiellement l'augmentation du chiffre d'affaires qui est de 6,33 %.

Les placements sont entièrement consacrés à des investissements en immobilisations corporelles et financières.

Les dettes commerciales en fin d'exercice ont augmenté du fait de la croissance des coûts.

En comparaison avec l'année précédente, le résultat net de l'exercice comptable en 1999, soit un bénéfice de 379.936.712 BEF a été obtenu comme suit :

| (1.000 BEF)                                   | 1999             | 1998             |
|---|------------------|------------------|
| Ventes et prestations                         | + 12.672.149     | + 11.917.310     |
| Coût des ventes et prestations                | - 11.961.665     | -11.101.235      |
| Bénéfice d'exploitation                       | + 710.484        | + 816.075        |
| Produits financiers                           | + 131.630        | + 78.664         |
| Charges financières                           | - 102.224        | - 114.115        |
| Bénéfice courant avant impôts                 | + 739.890        | + 780.624        |
| Produits exceptionnels                        | + 162.320        | + 41.430         |
| Charges exceptionnelles                       | - 302.186        | - 574.312        |
| Bénéfice de l'exercice avant impôts           | + 600.024        | + 247.742        |
| Prélèvements / transferts aux impôts différés | + 10.946         | +10.257          |
| Impôts  | - 234.420        | - 154.654        |
| Bénéfice de l'exercice                        | + 376.550        | + 103.345        |
| Prélèvements sur les réserves immunisées      | + 3.387          | +3.849           |
| <b>Bénéfice de l'exercice à affecter</b>      | <b>+ 379.937</b> | <b>+ 107.194</b> |

Le montant des ventes et prestations a augmenté de 754,8 millions de BEF, soit 6,33 %. Cette augmentation est principalement due aux prestations des médias écrits. Le chiffre d'affaires des télévisions régionales, par contre, a sensiblement diminué, du fait de la diminution des ordres provenant des pouvoirs publics. Nous notons également que le chiffre d'affaires des offres d'emploi a connu une croissance importante.

Les achats ont augmenté de 860,4 millions de BEF, soit 7,75 %. L'augmentation relative des coûts de sous-traitance expliquent cette évolution. En 1999, le coût des matières premières a peu varié.

L'augmentation du résultat financier est dû en grande partie à la baisse des charges financières. D'autre part, des revenus substantiels ont été générés par le placement de surplus de trésorerie.

En 1999, d'importants frais exceptionnels ont été pris en charge tels que le remboursement de l'aide Maribel (23,7 millions de BEF) et des charges patronales sur remboursement de frais forfaitaires aux employés, à charge de l'employeur, relatives aux années 94 à 98. Les moins values sur réalisation d'actifs immobilisés sont principalement des dépréciations de participations et de créances dans la SA Roularta France et RAR en liquidation, du fait de la dissolution et de la liquidation des sociétés en question. Les autres charges exceptionnelles ont surtout trait à la dépréciation des participations dans Publiregioes Lda, A Nous Paris SA et Belgian Business Television NV.

#### **L'an 2000**

Le passage à l'an 2000 s'est parfaitement déroulé. Il n'y eut que quelques petits accrocs, aisément résolus.

#### **Evolutions attendues**

Le Conseil d'Administration prévoit que les activités continueront à se développer, du fait des nouvelles initiatives suivantes, entre autres : le lancement de 'Focus Knack, Spijs & Drank, Sport Magazine et Metro' ; le démarrage de l'émetteur d'actualités économiques Kanaal Z en langue française.

#### **Evénements importants après la clôture de l'exercice**

Depuis la clôture de l'exercice en date du 31 décembre 1999, la société a repris le goodwill, comprenant le titre aussi, Het Wekelijks Nieuws, ses lecteurs venant rejoindre ainsi l'audience du groupe. Le tirage augmentant, les tarifs de publicité peuvent être augmentés. L'impression de ce tirage supplémentaire ne représente qu'un coût variable additionnel en matières premières et en salaires.

#### **Informations relatives aux circonstances qui pourraient influencer de façon notable l'évolution de la société**

Nous ne prévoyons pas de circonstances, dignes d'être mentionnées, qui pourraient influencer de façon importante l'évolution de la société

#### **Recherche et développement**

Le projet 'Media On Line', en collaboration avec la KUL, Utimaco Belgium et IWT (l'Institut flamand de promotion de la recherche scientifique et technologique dans l'industrie) a été mené à bien.

Vu le succès d'internet et l'évolution rapide dans le domaine des télécommunications, nous voulons développer davantage le « on-line publishing ».

En même temps, nous avons développé le nouveau programme de traitement de texte Itell 2000.

#### **Augmentation de capital**

Au cours de l'exercice comptable, on n'a pas procédé à une augmentation de capital ou à l'émission d'obligations convertibles ou de warrants, conformément à l'art. 33bis, § 2 ou 101ter, § 3.

#### **Propres actions**

La société n'a pas fait l'acquisition d'actions propres pendant l'exercice comptable.

#### **Actions détenues par une société filiale**

Les sociétés filiales ne possèdent pas d'actions de la société anonyme Roularta Media Group.

#### **Agences**

La société n'a pas d'agences.

#### **Application de l'art. 60 de la loi sur les sociétés**

Au cours de l'exercice comptable, le Conseil d'Administration n'a pas pris de décisions en application de l'art. 60 de la loi sur les sociétés.

#### **Nomination**

Le mandat de Deloitte & Touche Reviseurs d'Entreprises SC, comme commissaire-reviseur de la NV Roularta Media Group, échu le 16 mai 2000. Le Conseil d'Administration propose de renouveler le mandat de Deloitte & Touche Reviseurs d'Entreprises SC, représenté par Messieurs Jos Vlaminckx et Mario Dekeyser, pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2003.

## **Affectation du bénéfice**

Nous proposons d'affecter le « Bénéfice à affecter », s'élevant à 382.464.674 BEF comme suit :

- 20.000.000 de BEF à la réserve légale
- 100.000.000 de BEF à la réserve disponible
- 70.243.994 de BEF à l'exercice suivant
- 192.220.680 de BEF à la rémunération du capital.

Nous proposons d'attribuer à tous les actionnaires un dividende brut de 20 BEF par action.

Si vous marquez votre accord, nous proposons de payer le coupon nr 2 à 17 BEF le dividende net et contre remise du talon VVPR nr 2, à 15 BEF le dividende net pour une action simple. Les dividendes seront payés aux guichets de la Banque de Bruxelles Lambert et de KBC Bank , et par la Banque Degroof, à partir du 26 mai 2000.

## **Décharge**

Nous demandons à l'Assemblée Générale de bien vouloir approuver les comptes annuels qui leur sont soumis, d'accepter l'affectation des résultats prévue, et de bien vouloir donner décharge aux administrateurs et au commissaire-reviseur de l'entreprise, relativement à l'exercice de leur mandat au cours de l'année écoulée.

Nous vous prions également d'approuver le montant de la rémunération du Conseil d'Administration pour l'année prochaine, soit 57,3 millions de BEF.

Fait à Roeselare, le 17 mars 2000

Le Conseil d'Administration